

La Mutualité française Auvergne-Rhône-Alpes met en place des visites* par des Conseillers en Environnement Intérieur (CEI) sur prescription de votre médecin (allergologue, dermatologue, ORL, pneumologue, pédiatre, généraliste...) libéral ou hospitalier.

**prises en charge par l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes*

Nous passons en moyenne 20 à 22 heures par jour dans des espaces clos. Il est important de mieux connaître les polluants de notre environnement intérieur, et notamment lorsqu'on est atteint de maladies respiratoires allergiques.



VOUS POUVEZ NOUS CONTACTER

Cantal & Haute-Loire

Evelyne Delanoue

12, Place de la Paix - 15000 Aurillac
04 71 46 80 81 - 06 47 87 98 54

Allier - Haute-Loire - Loire - Puy-de-Dôme

Catherine Motte

Place du 1er Mai
63017 Clermont-Fd
04 73 16 63 46 - 06 10 82 23 35



CEI

Conseiller en Environnement Intérieur

Des experts qui identifient les diverses sources d'allergènes et de polluants dans l'habitat.

VISITES À DOMICILE

PRÉLÈVEMENTS, TESTS ET MESURES

CONSEILS PERSONNALISÉS

Service gratuit



Ce document est la propriété exclusive de Mutualité Française Auvergne-Rhône-Alpes
Mise en page : Atelier Kaléidoscop / Impression : Decombat
NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

Contrôle de la qualité de l'air intérieur

ANIMAUX
Vérification de la présence d'animaux domestiques, repérage d'insectes nuisibles.



POLLUANTS BIOLOGIQUES
(acariens, pollens, moisissures, allergènes animaux).



ACARIENS
Repérage de la présence d'allergènes d'acariens par aspiration et analyse des poussières des supports textiles.



POLLUANTS CHIMIQUES
(formaldéhydes, fumées,...).



POLLUANTS CHIMIQUES
mesures, détection de monoxyde de carbone, recherche des sources de polluants chimiques.

MOISSISURES
Relevé du taux d'humidité relative, de la température ambiante, prélèvements de moisissures.



RENOUVELLEMENT D'AIR

01/ VOUS POUVEZ FAIRE APPEL À UN CONSEILLER EN ENVIRONNEMENT INTÉRIEUR :

- Si vous êtes allergique.
- Si vous présentez des symptômes tels que rhinite, eczéma, asthme,...
- Si vous êtes parents d'enfants allergiques ou asthmatiques.
- Si les allergènes responsables ou suspects sont des acariens, blattes, moisissures, animaux domestiques.
- Si vous suspectez la présence de polluants chimiques dans votre environnement intérieur...

02/ COMMENT FAIRE INTERVENIR UN CEI ?

Sur demande de votre médecin dans le cadre du diagnostic ou du suivi allergique ou asthmatique.

-> À réception de la demande, le CEI prend rendez-vous avec le patient pour une visite d'une durée approximative de 2h.

-> Le coût de cette visite est entièrement pris en charge par l'Agence Régionale de Santé Région Auvergne et est donc gratuit pour le bénéficiaire.

